



Procès-verbal
Séance du mardi 16 février à 20 h.00
Salle du Conseil communal - Rue du Centre 59 à St-Sulpice

Présences :	Mmes FAVRE Oriella, GOLAZ Anne-Lise, HALDEMANN Camille, LAABAR Loubna, MILOSEVIC Ana, PROBST Maria Cristina, ROCHAT Corinne, WILLI Corinne, ZINDLER Karin. MM. ALLEMANN Yves, APOTHELOZ Sébastien, CHAPPUIS Olivier, GABRIEL Stéphane, KHAMLICHI Saïd, PONNAZ Olivier, SALIS Nicolas, SEYDOUX Jérémie, DE LUCA Dario, SIEBER Didier
Excusés :	MM. TARDO Lorenzo et MICHEL Patrick, Mme CHRISTEN-SUMI Silvie
Procès-verbal :	Mme MAYERAT Valérie

1. Bienvenue

M. Yves Allemann ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement, plus particulièrement à Mme Loubna Laabar, Municipale de Chavannes et Mme Valérie Mayerat, nouvelle secrétaire.

2. Liste de présence

Conformément ci-dessus.

3. Composition du conseil d'établissement

M. Yves Allemann souhaite la bienvenue à Mme Loubna Laabar, Municipale des affaires sociales et jeunesse et Mme Valérie Mayerat, secrétaire-réceptionniste au greffe municipal de la commune de St-Sulpice et nouvelle secrétaire du CEPS. Un tour de table des membres est effectué afin de connaître chacun.

4. Nouveau directeur

M. Yves Allemann présente M. Didier Sieber, nouveau directeur et remplaçant de M. Olivier Ponnaz, dès le 1^{er} mars 2016.

M. Yves Allemann et Mme Loubna Laabar se réjouissent de collaborer avec lui et remercient M. Olivier Ponnaz pour sa collaboration active et ses disponibilités.

5. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015 est adopté à l'unanimité après une correction apportée à la page 3, 2^{ème} paragraphe. Mme Anne-Lise Golaz souhaite que l'on mette "qui génère des dangers potentiels pour les enfants" à la place de "beaucoup de trafic vers la paroisse".

7. Présentation du travail "animation et prévention jeunesse" par M. Dario De Luca

Trois personnes travaillent dans ce secteur : une animatrice à 40 %, qui travaille beaucoup avec les moniteurs pour les activités sur le terrain, M. Dario De Luca, travaille à 40 % en tant que délégué-jeunesse à Chavannes, et également à 40% en tant que travailleur social de proximité. La 3^{ème} personne travaille également à 40% avec lui.

Il nous présente leurs diverses activités, soit :

- L'animation : qui regroupe les enfants de 0 à 12 ans :

Depuis septembre 2014, M. De Luca et sa collègue ont développé un programme d'activités hebdomadaires, comme par exemple : la cuisine, le bricolage, les activités sportives etc. qui sont délégués à des moniteurs spécialisés dans chacune de ces disciplines. Ils organisent également des activités ponctuelles pendant les vacances scolaires et des activités à thème en rapport avec les saisons et les fêtes comme « Halloween ».

- Le travail social de proximité et délégué-jeunesse, soit :

Le travail social de proximité pour les jeunes de 12 à 25 ans de Chavannes, regroupe trois axes prioritaires, soit :

- La prévention et le soutien sur le terrain
- Les animations sportives comme le foot en salle par exemple
- Le département spécialisé dans la sensibilisation sur des thématiques particulières, comme par exemple : la sexualité, la consommation de cannabis ou l'alcool

- L'insertion socioprofessionnelle en lien avec le décrochage scolaire ou la rupture d'une formation professionnelle comme l'apprentissage. Ils travaillent avec des spécialistes de l'orientation professionnelle ou le CSR.
- Le travail de réseau qui regroupe 7 à 10 professionnels, TSP Vaud.

M. Dario De Luca s'occupe aussi des liens avec les sociétés locales comme par exemple le projet « passeport vacances ». Il s'occupe également de mettre en lien les jeunes qui veulent trouver un petit travail, avec des adultes qui ont besoin de services comme par exemple : tondre le gazon, promener le chien etc. Il donne également des conseils sur la rémunération.

- Les liens entre l'école et A & PJ (animation & prévention jeunesse), c'est-à-dire : les besoins de salles, les partenaires réseaux (les directeurs, les doyens, les concierges etc).
- Les tournées terrains : des membres se chargent de faire des tournées fréquentes pour la prévention sur le tabagisme par exemple et participent également au groupe santé.
- Les perspectives et le rapprochement entre l'école et l'A & PJ.

M. Dario De Luca exprime son souhait d'intégrer le Conseil d'établissement. MM Allemann et Ponnaz vont examiner la possibilité de son intégration dans le prochain conseil d'établissement,

mais qui va dépendre des prochaines élections communales pour la législature 2016-2021. M. Olivier Chappuis précise que M. Dario De Luca peut présenter sa candidature.

Mme Loubna Laabar dit que l'intégration de M. Dario De Luca dans le groupe santé de l'école, rendrait bien service.

Questions des membres

M. Sébastien Apothéloz pose la question : qu'est-ce que le groupe santé ?

M. Olivier Ponnaz répond que c'est le groupe de professionnel de la santé composé d'une animatrice (enseignante), des PPLS (psychologues, psychométriciens et de l'infirmière scolaire).

Mme Anne-Lise Golaz demande si M. Dario De Luca est aussi en lien avec la Polouest. M. De Luca répond que oui, surtout quand ils sont sur le terrain et qu'ils doivent faire face à des situations difficiles.

8. *Rapport oral sur la formule de réfectoire pour les élèves de St-Sulpice*

St-Sulpice

M. Yves Allemann explique comment se déroule le réfectoire du collège des Pâquis.

Le réfectoire accueille les enfants de la 5^{ème} à la 8^{ème} année primaire. Les petits de la 1^{ère} à la 4^{ème} année se rendent à l'UAPE (avec possibilité d'accueillir des élèves de 5^{ème} année les mercredis après-midi, s'il y a de la place). La fréquentation est d'environ 60 élèves qui sont accueillis par Mme Micaela Perianez, secondée par deux étudiantes à temps partiel et une autre employée (Mme Anne Cabalzar) à 100 % qui s'occupe de la préparation et du nettoyage du réfectoire et de l'UAPE. Il y a également une autre personne qui travaille 2h00 par jours environ pour l'aider au nettoyage. Les repas sont préparés par un traiteur (Croqu'midi).

En cas d'absence imprévue, les repas commandés à l'avance doivent être décommandés par téléphone auprès de Mme Perianez, ceci au plus tard le matin à 8h30 pour le repas du jour.

Après le repas de midi, un groupe d'élèves se rend aux devoirs surveillés et un autre groupe participe à des activités comme du bricolage dans des classes ou du sport scolaire facultatif. En été les enfants vont en général dans le parc du Russel.

Les inscriptions se font auprès de la responsable du réfectoire par téléphone ainsi qu'au greffe municipal en remplissant le formulaire d'inscription.

Les élèves sont inscrits pour une année scolaire. Le repas et la garde sont facturés CHF 12.- par jour durant l'année scolaire 2015-2016 aux parents par la Bourse communale, y compris pour les enfants qui se rendent aux devoirs surveillés.

Un règlement sur la formule du réfectoire et en particulier sur le comportement des enfants, sera en vigueur dès la rentrée scolaire 2016-2017. Les enfants ayant un comportement inadéquat seront sanctionnés.

M. Stéphane Gabriel parle des enfants qui se comportent mal au réfectoire et précise que le règlement sera bien apprécié. Il remercie le greffe d'avoir envoyé les lettres d'avertissement aux parents des élèves perturbateurs.

M. Yves Allemann demande si les membres ont des questions :

M. Sébastien Apothéloz a une question sur les inscriptions. M. Yves Allemann précise que les parents doivent inscrire leurs enfants normalement pour l'année scolaire au moyen du formulaire envoyé par le greffe municipal. Ils n'ont pas la possibilité de s'inscrire le jour-même comme à Chavannes qui le font à l'aide de coupons. Il précise également que les élèves de la 9ème à la 11ème qui vont à la Planta doivent acheter les carnets de bons à la bourse communale.

Mme Maria Cristina Probst demande s'il y aurait une possibilité de réfléchir à des tarifs avantageux adaptés aux fratries (plusieurs enfants de la même famille qui occupent le réfectoire). M. Yves Allemann dit qu'à Chavannes il y a plus de personnel communal qui pourrait s'occuper de mettre en place des tarifs variables, mais qu'à St-Sulpice, il n'y a pas assez de personnel pour appliquer des tarifs dégressifs en fonction du revenu parental, et c'est pour ça qu'ils ont appliqué un tarif simple. Par contre l'application d'un tarif fratries pourrait être prise en considération car il engendrerait moins de surcharge administrative.

9. *Information aux parents sur le conseil d'établissement: procédure de mise à jour du site internet*

Il a été décidé d'envoyer directement les documents à M. François Cuneo qui gère la page/les informations du Conseil d'établissement sur le site internet de l'Etablissement : www.ecoles-chavssu.ch/autorites/conseil-etablissement. Le règlement adopté par le Conseil communal de St-Sulpice et de Chavannes sera également mis sur le site internet.

La secrétaire va également envoyer le projet de PV aux membres afin qu'ils lui fassent part de leurs éventuelles remarques.

Mme Maria Cristina Probst demande si les procès-verbaux pourraient dorénavant être approuvés par e-mail, soit avant la prochaine séance du Conseil d'établissement. M. Yves Allemann trouve l'idée très bonne et demande aux membres de bien vouloir répondre dans le délai fixé. Le procès-verbal ne sera pas approuvé avant que tous les membres aient répondu.

L'ensemble des membres approuvent l'idée. La secrétaire enverra donc par e-mail le présent procès-verbal.

10. *Sécurité routière*

M. Yves Allemann lit un mail de M. Jean-Pierre Rochat disant que c'est le responsable des chantiers qui doit organiser la sécurité routière. Organisation contrôlée par PolOuest. Le bureau technique fait régulièrement des contrôles, s'il y a des soucis, il faut donc contacter PolOuest. Une commission ne semble pas nécessaire concernant le rapport de la sécurité sur le chemin de l'école. Il a été accepté par la Municipalité de Chavannes et transmis pour proposition au bureau technique, qui a été relancé en décembre à ce sujet.

Mme Corinne Rochat pose la question si le rapport sur la sécurité routière pourrait être publié sur le site internet. Mme Valérie Mayerat va l'envoyer à M. Cuneo. Elle parle également de son inquiétude sur les chantiers à venir, soit dans les cinq prochaines années.

M. Yves Allemann dit que pour les chantiers à St-Sulpice, ils font une demande à la PolOuest de mettre en place des panneaux indicateurs et ce sont les chefs de chantiers qui doivent respecter les décisions de la PolOuest.

Mme Loubna Laabar s'est penchée sur ce rapport avec le service technique de la Commune de Chavannes qui sortait 11 points noirs, à savoir : mettre des marquages au sol, élargissement des trottoirs etc. Cela a été discuté point par point à la Municipalité.

Le chef du service technique se tient volontiers à disposition pour répondre à toutes les questions.

M. Sébastien Apothéloz souhaite qu'il y ait une petite commission (d'environ 3 ou 4 personnes) qui puisse être le répondant chantier et être régulièrement consultée et répondre à toutes les questions sur les phases du chantier des Cèdres et ainsi informer la population.

Mme Corinne Rochat continue à chercher activement des patrouilleurs scolaires. Mme Loubna Laabar dit qu'ils sont en train de réfléchir ; l'idéal serait une personne à la retraite ou à l'AI. Mme Corinne Rochat dit qu'il y a la possibilité d'avoir des patrouilleurs scolaires aux passages piétons, même si c'est que pour 2 jours par semaine.

11. Règlement interne de l'EPS

M. Olivier Ponnaz soumet le règlement interne de l'EPS à tous les membres et parle des modifications.

Ces modifications sont approuvées à la majorité moins deux abstentions.

12. Vie de l'Etablissement

M. Olivier Ponnaz :

Tous les projets expliqués lors du dernier conseil d'établissement sont en route.

Les divers camps se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Une campagne sera mise sur pieds « Reste cool, sois prudent » site internet et brochure confectionnés par une délégation du CRPS (Conseils régionaux de prévention). Ce sont des conseils aux parents et aux enfants rappelant certaines règles et lois par rapport à différents sujets comme les armes et les objets dangereux, les infractions, la violence, les dangers d'internet... et que faire en cas de, par exemple dépôt de plainte.

Il souhaite remercier chaque membre du conseil d'établissement pour la bonne tenue des débats, pour la collaboration avec l'établissement scolaire et est persuadé qu'un bon mode de fonctionnement a été trouvé et il encourage tous les membres à continuer pour le futur. Il souhaite bonne suite à toutes et à tous !

13. Demi-journées de congé dans l'établissement : mercredi 4 mai 2016 (matin) et vendredi 1^{er} juillet 2016 (après-midi)

Ces demi-journées sont approuvées à l'unanimité.

14. Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 juin 2016 à 20 h 00 au réfectoire du collège de la Planta.

15. Divers et propositions individuelles

Mme Corinne Rochat a entendu dire qu'un foyer dans une maison à Chavannes qui va être démolie a été ouvert pour des enfants et adolescents de l'EVAM.

Mme Loubna Laabar précise qu'ils ont été informés et que c'est l'EVAM qui se charge de les scolariser, les nourrir et les loger; ils sont scolarisés à Crissier dans des classes spécialisées. Ces jeunes sont suivis et encadrés par l'EVAM.

M. Olivier Chappuis dit que les membres viennent d'approuver un règlement qui fait allusion au conseil des élèves et demande si ce conseil existe. M. Ponnaz dit qu'il existe à plusieurs niveaux; ce conseil d'élèves est fait sous forme de débats en classe et pour essayer de régler des problèmes qui se sont passés en classe et animés par des médiateurs.

M. Yves Allemann remercie les participants et lève la séance à 21h52.

Au nom du Conseil d'établissement scolaire
 primaire et secondaire
 de Chavannes-près Renens et de Saint-Sulpice

Le Président :

Yves Allemann

La Secrétaire :

Valérie Mayerat